



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002043305		1ere Gachée : 08:36 (1)		Date : 29/09/2026		bpe2609298164		Zone : ZONE 00	
Quantité : 0.50 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : SC		SOUS CENTRALE		Véhicule : SC LONGROY	
Client : BECCAN BECCAN		Chantier : SC		SOUS CENTRALE		Chauffeur : SC		Transport : SOUS CENTRAL	
0627935252		BES		SC		CONSEILS DE SECURITE:		XI:irritant	
ERCOURT		ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale		ATTENTE	
08:34		00:00		Quantite Origine : 0.50 m3		Quantite Restante : 0.00 m3		Livree Reelle : 0.50	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
S906		BCP NF EN 206 A2/CN		AUCUNE		0.40 %		Consistance(7)	
Ciment(type et classe)		CEM II/C-M (S-L) 42,5 NCP1 NF		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
Appellation commerciale : BCP 250 D12 S1 II42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 12°C		AUCUNE		S1 (10 à 40 mm)	
Dmax		12.5		Services		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Type et quantité:		Demandeur:		Signature:		Nom:	
								Signature du client:	

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non